

**Zeitschrift:** Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

**Herausgeber:** Schweizer Film

**Band:** 4 (1938)

**Heft:** 70

**Artikel:** Travaillons ensemble!

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-734488>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

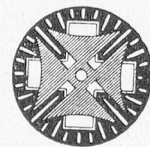
Schweizer

**film**

Suisse

Revue de la  
Cinématographie suisse

Fachorgan für die  
schweiz. Kinematographie



**IV. Jahrgang 1938**  
**No. 70, 1. Dezember**

Druck und Verlag: E. Löpfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich  
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—  
Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—; 6 mois fr. 4.—

**Offizielles Organ von: — Organe officiel de:**

Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich  
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne

Film-Verleihverband in der Schweiz, Bern  
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn  
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich

## Travaillons ensemble!

Le 1er avril 1937 l'Association cinématographique Suisse allemand et tessinoise acquit le droit d'édition du «Schweizer-Film-Suisse». Le 1er janvier 1938, elle publiait un article intitulé «Unité». C'est à ce moment-là que l'Association cinématographique Suisse romande et l'Association des Loueurs de films en Suisse déclarèrent vouloir participer à notre organe officiel. On se partagea la tâche: nos amis de la Suisse romande acceptèrent de s'occuper de la partie française du journal tandis que la rédaction de la partie allemande restait à Zurich, au siège du Schweiz. Lichtspieltheaterverband. Le 1er août nous eûmes également le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collaborateurs: les Producteurs suisses de film, dont l'association choisit le «Schweizer-Film-Suisse» comme organe officiel. Et, dès lors, notre journal est devenu le messager officiel de toute la branche cinématographique en Suisse.

C'est grâce à la décision de notre Association d'acquérir ces droits que l'industrie du film en Suisse possède maintenant un important organe lui servant d'interprète devant l'opinion publique et auprès des autorités et de l'étranger. Voilà des mois qu'éditeurs et rédacteurs s'efforcent de publier un journal intéressant et présentant bien. Ce qui importe avant tout, c'est que le «Schweizer-Film-Suisse» ait son propre visage et son opinion personnelle, qu'il soit d'inspiration suisse, c'est-à-dire sain, raisonnable, indépendant. Comme les autorités et l'opinion publique jugeront les associations d'après leur journal, il faut qu'il soit libre, ouvert, bien inspiré, bien documenté et vivant, afin qu'on ne puisse mettre en doute sa largesse d'esprit, ses réelles intentions et les possibilités de l'industrie cinématographique suisse.

Les loueurs qui soutiennent le journal par leurs insertions se rendent service à eux-mêmes car plus l'état

financier du journal sera bon, mieux on arrivera à développer, à enrichir et à diffuser le «Schweizer-Film-Suisse». Ce n'est que dans un journal intéressant et qu'on aime lire que les annonces peuvent donner les meilleurs résultats. Nos efforts ont déjà été couronnés de succès. Nous savons qu'on aime consulter notre journal, qu'il s'est sensiblement amélioré, qu'il remplit bien son but d'organe de l'industrie cinématographique en Suisse. De nombreux encouragements nous parviennent de tous côtés et même de l'étranger, où l'on considère le «Film-Suisse» comme le véritable porte-parole de l'industrie et de la politique du film en Suisse et où l'on apprécie la liberté avec laquelle les différentes questions y sont traitées.

Réjouissons-nous de ces résultats, sans cependant nous reposer sur nos lauriers. Travaillons la main dans la main. On ne sait pas encore assez que notre journal doit servir de trait-d'union entre tous les milieux qui s'intéressent au septième art et de centre de ralliement de toutes les opinions et de tous les intérêts des associations de la branche cinématographique. Certes, nous nous sommes réjouis de la décision de l'Association des Producteurs de films de choisir le «Schweizer-Film-Suisse» comme organe officiel; mais nous attendons encore toujours qu'elle nous renseigne sur ses travaux et ses projets. De plus, qu'il s'agisse de suggestions émanant de distributeurs de films ou de renseignements que des directeurs de salles nous donneront sur leurs expériences en matière d'exploitation, sur leur méthode publicitaire, sur leurs espoirs, ou qu'il s'agisse en fin de communications de la part d'autres milieux intéressés... tout sera le bienvenu!

On dit que l'année 1938 a été un peu meilleure que les précédentes pour l'industrie cinématographique! Nous enregistrons avec plaisir cette constatation fort encourageante et qui prouve qu'il vaut bien la peine

que nous redoublions d'efforts pour accomplir notre tâche à la satisfaction de chacun, en soutenant l'activité des associations professionnelles et tout ce qu'elles font pour améliorer le sort de leurs membres et de leur branche, en provoquant et en facilitant des discussions intéressantes pour donner plus de poids aux initiatives et aux décisions qui tendent à la défense des intérêts communs.

## Le Cinéma et L'Exposition nationale Suisse 1939

Toute la Suisse se prépare à participer à l'Exposition nationale qui aura lieu l'an prochain, à Zurich.

Cette Exposition, nous dit le «Bulletin officiel», sera une puissante démonstration du travail et de l'esprit suisses, un tableau vivant de notre labeur, une fière image du présent et une lumineuse esquisse d'un avenir certain. Elle sera l'expression du caractère, de la civilisation, de la pensée et du travail suisses. En montrant ce que notre pays représente pour ses habitants et dans le monde, elle donnera à la nation plus de confiance en elle-même et plus de foi dans ses destinées, en lui rappelant que ses traditions et ses habitudes ne sont pas dues au hasard des choses, mais reposent sur une histoire et sur une expérience longues de plusieurs siècles.

Pour bien renseigner le visiteur sur la nature et sur la fonction des objets qu'il a sous les yeux, pour le familiariser avec les difficultés que les entreprises doivent surmonter et les problèmes qu'elles ont encore à résoudre, il faut que les objets exposés soient groupés par branche, dans un ordre logique. C'est ce qu'on appelle «exposition thématique». Ce principe, qui sera appliqué pour la première fois en Suisse, a une influence beaucoup plus profonde et durable sur le visiteur que toute autre forme d'exposition, en ce sens que le produit lui est présenté précisément là où dans la vie courante il trouve son emploi. Le groupement thématique des objets exposés exige une étroite collaboration entre l'exposant et la direction de l'Exposition, car la vue synthétique qu'il s'agit d'obtenir suppose une rigoureuse subordination des détails à l'ensemble. Cette collaboration sera assurée par des comités de groupes, qui ont déjà été constitués d'un commun accord avec les personnalités dirigeantes et les associations des diverses branches et qui représentent les intérêts des catégories correspondantes d'exposants.

Le cinéma aura aussi sa place d'honneur à l'exposition. En s'inspirant du principe thématique, le comité du film s'efforcera de montrer aux visiteurs comment naît un film, comment on le réalise et comment on l'utilise et le présente. Mais comme chaque branche représentée devra conserver un caractère national, — puisqu'on ne pourra montrer que ce qui existe et se fait dans notre pays, — l'exposition du cinéma ne pourra pas, naturellement, englober tous les éléments de l'industrie cinématographique, ne serait-ce déjà que parce que la Suisse ne possède ni grands studios, ni grands trusts de production, ni grosses industries pour la fabrication d'appareils standard d'enregistrement et de projection, etc. Néanmoins, le «Comité du film», qui est à l'œuvre depuis l'an dernier déjà, a arrêté un plan et prévu la construction d'un pavillon qui ne manqueront certainement pas de susciter un réel intérêt de la part des visiteurs et de servir fructueusement la propagande en faveur de tout ce qui touche à la branche cinématographique et aux associations diverses qui y sont intéressées.

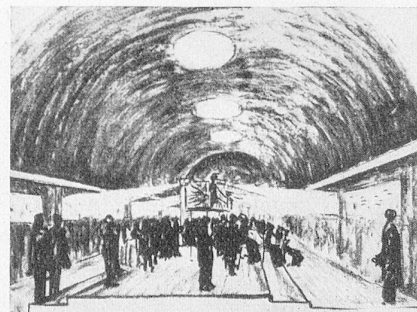
Le Pavillon du Cinéma se trouvera près de l'entrée principale de l'Exposition nationale, sur la rive gauche du lac. Il fera partie de l'ensemble des bâtiments comprenant les sections du «papier», de l'«imprimerie», de la «cartographie» et de la «photographie». A proximité immédiate, se trouvera le théâtre de l'Exposition et les autres pavillons consacrés aux activités artistiques.

Notre devoir est de rendre notre journal toujours plus captivant par la diversité des problèmes qu'il touchera et par l'exactitude des renseignements qu'il publiera.

C'est dans cet ordre d'idée et avec cette ferme volonté que nous nous réjouissons d'ores et déjà de remplir notre tâche en 1939.

La salle d'exposition proprement dite aura l'aspect d'un grand aquarium — une idée nouvelle et fort attractive, qui sera réalisée pour la première fois à Zurich — mesurant 23 m de long sur 10 m de large, donc une surface de 230 m<sup>2</sup>. Il sera précédé d'un hall de 7×4 m, flanqué lui-même d'un local de service.

A peu près au milieu du local d'exposition, dans le sens de la longueur, s'étendra une passerelle, sur laquelle seront installés des



L'aquarium du «Cinéma» à l'Exposition nationale Suisse

projecteurs. Le plancher de la salle sera légèrement surélevé dans le milieu; le plafond sera une voûte surbaissée. L'intérieur du local sera peint en bleu moyen et éclairé pendant les entr'actes par lumière indirecte ou au néon.

Sur l'une des deux parois longitudinales seront tendus des écrans de 1 m de largeur sur lesquels on projettera 4 à 6 films muets de 16 mm, représentant différentes phases de la production cinématographique. Ces bandes seront projetées successivement puis simultanément, c'est-à-dire qu'après la première projection du premier film commencera celle du second et ainsi de suite. La première partie sera projetée 6 fois, avec une interruption de quelques minutes entre chaque passage et, après la 6<sup>ème</sup> projection du premier film, on ne passera plus graduellement que les 5 suivants, pour terminer chaque cycle par le passage du 6<sup>ème</sup> film seulement.

L'autre côté de l'aquarium sera réservé à l'exposition de tableaux-statistiques.

On entrera dans l'exposition du cinéma par la gauche, on en sortera par la droite.

A gauche de l'entrée se trouvera un bureau de renseignements où les entreprises et associations intéressées pourront déposer leur matériel de propagande.

L'exposition proprement dite sera organisée comme suit:

### Paroi longitudinale gauche:

#### 1. Vitrine I:

La genèse d'un film suisse: démontrée par le scénario, le traitement, le découpage, des photos de prises de vues et d'agrandissements photographiques de films. On ne montrera naturellement qu'une scène caractéristique, de façon que la démonstration reste claire.

Le tout sera complété par des photos de paysages, extraites de films suisses, indiquant le nom de la maison productrice.